

Au Québec, le ratio des élèves pour un conseiller d'orientation est de 1 c.o. pour 1 500 élèves\*. Dans un tel contexte, la planification des services d'orientation est plus que nécessaire. Nous proposons donc une démarche pour outiller les conseillers d'orientation dans la planification des services afin d'optimiser les services d'orientation offerts aux jeunes et aux adultes de leur établissement.

\* Au Québec, les ratios sont fortement détériorés – passant de 1/550 à la fin des années 1970, à 1/1500 en 2013 (Viviers & Dionne, 2016).

## Optimisez vos services d'orientation

La planification des services d'orientation doit s'appuyer sur un portrait du milieu, pour avoir une vision juste tant en ce qui concerne les ressources du milieu que de la clientèle; laquelle peut être régulière, vulnérable, dans des parcours particuliers : EHDAA, FMS, FPT, TEVA, adaptation scolaire, dérogation, etc.

Les c.o. initiés à la réalisation d'un portrait de leur milieu (clientèles et ressources) pourront mieux planifier, coordonner et prioriser, les services et les activités d'orientation qui pourront être offerts. De même il sera possible d'établir des collaborations plus efficaces avec les ressources (enseignants et autres professionnels) pour répondre aux besoins, selon les compétences de chacun.

### Pour plus de renseignements

Hélène Plourde, conseillère d'orientation,  
Coordonnatrice au développement des compétences

Courriel : hplourde@orientation.qc.ca  
Tél. : 514 737-4717, poste 247

[www.orientation.qc.ca](http://www.orientation.qc.ca)



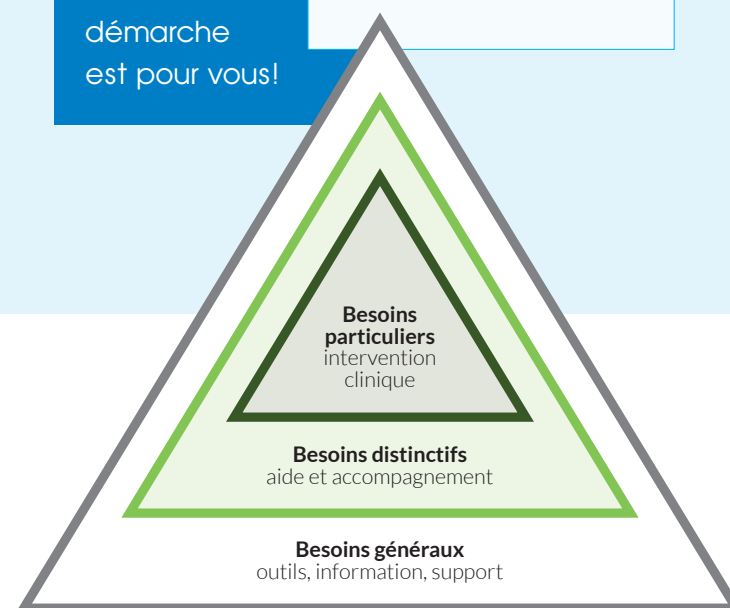
Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec

## La planification des services d'orientation (PSO) : formation et coaching

Vous souhaitez optimiser les services pour répondre aux besoins de la clientèle de votre établissement?

Vous avez besoin de voir plus clair à ce sujet? Cette démarche est pour vous!

Vous êtes préoccupés par la disponibilité des services d'orientation offerts aux clientèles émergentes et vulnérables?



[www.orientation.qc.ca](http://www.orientation.qc.ca)

## La démarche PSO

### Objectifs

- Rendre les services des conseillers et conseillères d'orientation accessibles à tous sans oublier les clientèles vulnérables.
- Planifier les services d'orientation en optimisant l'utilisation des ressources et ajuster cette planification, le cas échéant.
- Former des conseillers et conseillères d'orientation répondeurs pour soutenir les autres conseillers et conseillères d'orientation de la commission scolaire dans la planification des services d'orientation de leur école.

### Modalités

- Le visionnement d'une captation en ligne portant sur la planification des services d'orientation.
- Une journée de formation auprès de conseillers et de conseillères d'orientation (maximum 20 participants).
- Deux rencontres de coaching : la première partie avec le conseiller ou la conseillère d'orientation et l'autre avec la direction.

### Déroulement

#### Avant la formation

- Visionner la captation en ligne « La planification des services d'orientation : vers une reconnaissance de l'expertise » disponible en ligne sur espace compétence (durée 1 h 30)
- Remplir un questionnaire de sentiment d'efficacité personnelle au regard de la planification des services

#### Pendant la formation

- Apporter la planification de services déjà réalisée dans son école
- Apprendre à réaliser et analyser le portrait de la clientèle de même que le portrait des ressources du milieu à l'aide de modèles proposés
- Remplir un questionnaire de sentiment d'efficacité personnelle au regard de la planification des services

#### Après la formation

- Finaliser le portrait du milieu et se préparer aux rencontres de coaching
- Fixer la première et seconde rencontre de coaching



### Important

Si la formation est offerte gratuitement grâce à une subvention du MEES, chaque organisation s'engage par contrat à choisir **au moins un conseiller d'orientation** qui deviendra un coach pour soutenir les autres conseillers d'orientation de la commission scolaire dans la réalisation de la planification des services d'orientation. Elle doit fournir les noms et coordonnées du ou des conseillers d'orientation choisis pour devenir coachs lors de la signature du contrat. C'est grâce à cet engagement que l'organisation pourra bénéficier, pour ses conseillers d'orientation, de la formation « *Planification des services d'orientation (PSO)* » offerte par l'OCCOQ.

## Pourquoi de l'accompagnement en plus d'une formation?

Parce que c'est le type d'activité de développement professionnel qui vise à la fois l'acquisition et l'intégration de nouvelles connaissances tout comme la mise en œuvre de nouvelles façons de faire les choses et l'acquisition d'une pratique réflexive<sup>1</sup>.

### Comparaison de 3 activités de développement professionnel<sup>2</sup>

TYPE	OBJECTIFS	ENGAGEMENT REQUIS
Information sensibilisation	Nouvelles connaissances	Court terme
Formation	Nouvelles connaissances plus intégrées	Court terme
Formation et accompagnement	Nouvelles connaissances plus intégrées Nouvelles façons de faire Nouvelles attitudes Pratique réflexive	Moyen et long terme

<sup>1</sup>Bergeron Denise, Les modes d'accompagnement, un regard sur la réalité des professionnels de la gestion, dans *La revue des échanges*, numéro 97, 2008.

<sup>2</sup>Inspiré de l'article cité ci-haut.

## Une conceptrice, formatrice et coach d'expérience pour vous accompagner

Johanne Lafrance, conseillère d'orientation à la Commission scolaire de la Pointe-de-Île (CSPI)



Johanne Lafrance travaille au sein de la Commission scolaire de la Pointe-de-Île depuis près de 15 ans. Dès son entrée dans le réseau scolaire, elle a un mandat de conseillère auprès des gestionnaires, des conseillers d'orientation et des enseignants dans le dossier de l'approche orientante. Son intérêt professionnel demeure celui d'approfondir le rôle-conseil des c.o. À cet effet, elle a collaboré à la réalisation du *Guide de pratique de l'orientation Formation générale des jeunes* (OCCOQ, 2013), a suivi des cours à l'ENAP en développement des organisations et, depuis 2014, est inscrite à une formation en conseillère pédagogique à l'université de Sherbrooke. La formation continue lui permet de rallier la théorie à la pratique et de mieux saisir les réalités complexes des milieux tout comme les différents enjeux en orientation scolaire.

## Coûts de la formation (PSO)

### Formation (maximum de 20 participants par groupe)

Coût de la formation (Assumé par le MEES)	2 300 <sup>00</sup> \$ (taxes en sus)
Plus autres frais (Assumés par le MEES) Selon le nombre de participants et selon le lieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de photocopies</li> <li>Frais de séjour et de déplacement du formateur (indemnité de 15 \$, 25 \$ et 35 \$ pour le déjeuner, dîner et souper) (0,43 \$/km ou frais de transport en commun)</li> <li>Frais d'hébergement, selon le cas.</li> </ul>
<b>Valeur</b>	<b>Au moins 2 500<sup>00</sup> \$</b>

L'Ordre a reçu une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour assumer les coûts de la formation et autres frais associés (photocopies, séjour, hébergement et déplacement du formateur) pour les commissions scolaires.

### Coaching en présence ou à distance<sup>3</sup>

Le coaching sera offert à distance lorsque nécessaire, pour éviter les frais de déplacement et d'hébergement, à moins que l'établissement ou la commission scolaire souhaite assumer ces frais.

Pour un c.o. et sa direction – Pour 6 heures de coaching (2 fois 3 heures) individuel et dyade

Rencontre	Estimation des coûts par c.o. répondant	
1	3 heures en individuel (plus 2 heures de préparation et de soutien au c.o. répondant)	725 <sup>00</sup> \$
2	3 heures (2 en individuel 1 heure avec la direction) (plus 2 heures de préparation et de soutien au c.o. répondant)	750 <sup>00</sup> \$
<b>TOTAL (taxes en sus)</b>		<b>1 475<sup>00</sup> \$</b>

### Coaching supplémentaire à la carte

Coaching individuel	145 <sup>00</sup> \$ / heure
Coaching dyade (1 c.o. et sa direction)	170 <sup>00</sup> \$ / heure

<sup>3</sup>Les sessions de coaching se feront en visioconférence. Dans le cas où l'on demanderait de recevoir les services en milieu de travail, les frais d'hébergement, de repas et de déplacement, le cas échéant, seront facturés à la commission scolaire ou à l'établissement d'enseignement.